

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ORMES

SEANCE DU 9 MARS 2022

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : **3 mars 2022**

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 14 mars 2022

L'an deux mil vingt et deux le **9 mars à 20 heures 30**, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, ZERBIB Délia,

Messieurs : BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, ROUGET Vincent, SABOURIN Jacques,

**Absents : excusés :** CURIEN Véronique, SAVOURIN Marie-France, VASLIN Aurélie, BODIN Serge, ROULLEAU Marc, RIBOT Florent, SERVANT Ludovic.

**Pouvoirs :**

**A été élue Secrétaire :** BEAUMONT Elodie

Objet de la délibération :

**2022/09**

**DON A L'UKRAINE**

Madame le Maire évoque avec le Conseil municipal l'actualité terrifiante liée à la crise en Ukraine et toutes les horreurs que subit le peuple ukrainien. Elle propose pour les soutenir de leur octroyer une aide de 1 000 € en solidarité.

Cette aide financière transitera par le FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) activé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité exceptionnel avec le peuple ukrainien.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition d'octroyer une aide financière de 1 000 € à l'Ukraine par le biais du FACECO.

Pour extrait conforme  
Aux Ormes le 11 mars 2022  
Béatrice FONTAINE  
Maire